

DEMANDE D'INSCRIPTION
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Classe demandée :

CPGE 2

Interne

NOM _____ Prénom(s) _____

(les 2 premiers prénoms)

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : ____/____/____/ à : _____ Département _____

Arrondissement pour Paris – Lyon – Marseille _____ Nationalité : _____

E- mail élève : _____ Tel portable élève : _____

Classe fréquentée en 2019/2020 : _____ INE : _____

Lycée d'origine : _____ Privé Public

Responsable légal Père Mère

Nom _____ Prénom _____

Profession: _____

Entreprise _____

Tél portable _____ Tél bureau _____

Adresse du domicile : _____

_____ Code postal _____ Ville _____

Tél domicile : _____ E-mail : _____

Responsable légal Père Mère

Nom _____ Prénom _____

Profession : _____

Entreprise _____

Tél portable _____ Tél bureau _____

Adresse du domicile : _____

_____ Code postal _____ Ville _____

Tél domicile : _____ E-mail : _____

Situation familiale : mariés divorcés séparés autre _____

Autorité parentale exercée par : les parents le père la mère autre _____

Enfant vivant chez : les parents le père la mère garde alternée centre d'accueil

Autre situation familiale

Tuteur Grands-parents Oncle Tante Frère Sœur famille d'accueil foyer d'accueil

Nom _____ Prénom _____

Adresse du domicile : _____

_____ Code postal _____ Ville _____

Tél domicile : _____ E-mail : _____

LANGUE VIVANTE 1 (langue passée à l'écrit du concours de l'ENS)

- anglais (anglais obligatoire pour optionnaires de langues) allemand espagnol

LANGUE VIVANTE 2 (obligatoire pour optionnaires de langues) anglais allemand espagnol

LANGUES ANCIENNES : Latin Grec (latin et/ou grec obligatoire pour optionnaires de lettres)(peut remplacer la LV2)

Options

- Langues (anglais)
 Lettres modernes
 Histoire et Géographie
 Histoire des arts
 Philosophie

Enseignements optionnels

- Tous les étudiants, hormis les optionnaires de langues, doivent choisir obligatoirement l'un des enseignements optionnels ci-dessous. Les optionnaires de langues devront choisir obligatoirement un enseignement d'anglais presse et allemand ou espagnol presse
- Latin
 Grec
 Anglais presse
 Espagnol presse

Constitution du dossier pour les étudiants qui n'étaient pas inscrits en Lettres supérieures à la Perverie en 2020-2021

- Le présent document d'inscription
- Relevé de notes du Baccalauréat et bulletins de notes de Lettres supérieures avec avis de passage en Première supérieure, l'attestation de validation d'acquis délivrée par l'université dans laquelle vous étiez inscrit en 2020/2021
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso.
- La notification de bourses si elle a été effectuée.
- Photocopie du certificat individuel de participation à la journée de défense et citoyenneté (JDC)
- Coupon-réponse valant pour acceptation du règlement CPGE et de l'internat si la demande en a été faite.
- La demande d'inscription à l'internat le cas échéant.
- Copie de la « Contribution de vie étudiante et de campus » (CEVEC) et non votre justificatif de paiement. <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Un chèque d'arrhes de 200 euros pour les externes ou de 300 euros pour les internes libellé à l'ordre de « **Association Scolaire La Perverie** » et accompagné de la fiche d'arrhes. *

Constitution du dossier pour les étudiants inscrits en Lettres supérieures à la Perverie en 2020-2021

- Demande d'inscription
- Notification de bourse (si demande de bourse effectuée)
- Un chèque de 200 euros pour les externes libellé à l'ordre de « **Association Scolaire La Perverie** ».
- Un chèque de 300 euros pour les internes libellé à l'ordre de « **Association Scolaire La Perverie** ».

Inscription à l'université

L'inscription dans une université avec laquelle la Perverie est en convention (Nantes, Paris IV - la Sorbonne) est obligatoire. Il appartient à chaque étudiant de s'inscrire individuellement dans l'une de ces deux universités. En CPGE2, l'inscription n'est plus effectuée par la Perverie.

- Pour vous réinscrire à l'université de Nantes, suivre le « Guide de réinscription pour étudiants de CPGE (sous convention avec l'Université de Nantes) »
- Pour vous inscrire à Paris IV – la Sorbonne, suivre « Procédures relatives aux étudiants en CPGE pour l'année 2021/2022 »

***Les arrhes, encaissées début juillet 2020, seront déduites sur la facture annuelle. En cas d'annulation, les arrhes ne seront remboursées que pour des raisons exceptionnelles, soumises à l'avis du chef d'établissement. Dans tous les cas, l'établissement conservera au minimum 50% pour les frais de dossier.**

Par ailleurs, si vous êtes susceptibles d'obtenir une bourse, merci d'effectuer votre demande dans les meilleurs délais.

Signature(s):

Des parents

de l'étudiant :